

# POINT INFOS

**Vous avez pu constater qu'après diverses réunions que nous avons eu concernant le projet de vente, la direction générale envoyait ses représentants (les RR) pour tenter de rassurer les salariés.**

La CGT sur tous les fronts à la suite de l'annonce de la vente a constaté à quel point vous donner des infos à travers le groupe WhatsApp dérangeait beaucoup la direction.

En complément de ce travail d'information, nous avons étudié également l'action collective et avons envisagé un débrayage collectif cette semaine. Finalement, nous nous sommes dit qu'il valait mieux vous expliquer les enjeux de cette et de l'accord que nous voulons.

Lors de leurs interventions, les responsables régionaux vous ont dit que rien n'allait changer pour vous à la suite de cette vente car le Code du travail ou notre droit social vous protège. Ce qui est vrai et faux tant l'employeur peut contourner légalement des dispositions obligatoires du Code du travail.

**Aussi posez-vous cette question: pourquoi alors refuser d'entrer en négociation pour garantir nos droits et nos emplois à travers la signature d'un accord d'entreprise avec les organisations syndicales si vous êtes autant protégés par le Code du travail ?**

Et bien nous allons vous le dire : un accord d'entreprise est toujours plus favorable pour les salariés que le Code du travail. De plus il protège les salariés par des engagements ÉCRITS et donc opposables juridiquement en cas de non-respect de l'accord.

**C'est la raison pour laquelle, la CGT veut un accord concernant le maintien de nos emplois, le périmètre d'activité et la garantie de nos droits.** Sans accord d'entreprise allant dans ce sens avant la vente, nous sommes condamnés.

**Il y a urgence à ce que vous répondiez aux appels que vous proposez Info'Com-CGT dans le groupe WhatsApp. Il faut d'ailleurs être clair : SANS VOUS ET VOTRE PARTICIPATION AUX ACTIONS NOUS IRONS DROIT VERS LES LICENCIEMENTS DES CADRES, MAITRISES ET EMPLOYÉS QUELQUES MOIS APRES NOTRE INTEGRATION CHEZ NEW-CO.**

Nous allons tout droit également vers la remise en cause de nos acquis: RTT, primes trimestrielles, jours seniors, tickets-restaurants, rémunération au fixe plus variable des afficheurs, véhicules de service, CET, forfait jour, égalité H/F, indemnité forfaitaire de repas, la prise de congés payés non imposés etc...

Chers collègues si vous ne réagissez pas à ce que nous venons d'annoncer, il ne faudra pas venir se plaindre après des conséquences.

**Pour sa part, dans les jours et semaine à venir Info'Com-CGT proposera des actions dans l'entreprise et en dehors.**

**C'EST ENSEMBLE ET UNIS QUE NOUS OBTIENDRONS CETTE NÉGOCIATION.  
SEUL LE RAPPORT DE FORCE PERMETTRA  
L'OUVERTURE DES NÉGOCIATIONS, IL N'Y A PAS D'AUTRE ALTERNATIVE.  
ON COMPTE SUR VOUS !**



**info'com**  
UN SYNDICAT POUR TOUS

**Philippe Chardon**  
Délégué syndical Info'Com-CGT  
Derichebourg SNG  
07 80 39 24 71